

## Les téléphones portables, Ipod et autres écrans au collège

Nous aimerions **réfléchir avec vous sur l'utilité des portables et autres écrans au collège**. Sont-ils réellement nécessaires ? Certes votre enfant peut avoir besoin de téléphoner après les cours pour une question pratique. Mais dans la journée, a-t-il vraiment besoin de son portable ? Savez-vous l'usage que beaucoup en font ? Les risques et les dangers nous paraissent nombreux. Nous vous rappelons qu'en cas de besoin (absence d'un professeur, maladie, bus raté) la vie scolaire vous appelle.

- **L'école est pour nous un lieu où doit se construire le lien social.** Par les rencontres, les échanges réels et par les jeux, la cour de récréation doit permettre à nos enfants d'apprendre à vivre ensemble, à se connaître, à se comprendre, à se détendre. Idem lors des trajets en bus. Devant son téléphone, captivé par son écran, l'enfant risque peu à peu de se replier sur lui-même, de perdre le contact réel avec ses camarades et s'isoler. Certains peuvent aussi exercer des pressions sur leurs camarades (photos indélicates, railleries qui circulent sur what's up, snapchat), voir du harcèlement ...  
Où est le rôle social de l'école quand les téléphones s'imposent dans la cour ?  
12 élèves d'une classe du collège de Bâgé la Ville ont été dernièrement exclus 5 jours après avoir pris des photos ou vidéos lors des cours à l'aide de leur téléphone ou Ipod. C'est une sanction dure pour les élèves touchés. Cependant, la plupart des élèves en possession d'un appareil le permettant, ont déjà commis et commettent encore ce genre d'infraction au règlement.
- **L'usage d'internet doit pouvoir être contrôlé** pour ne pas exposer nos enfants aux images choquantes si faciles d'accès sur le net. Au collège, l'utilisation des ordinateurs est contrôlée, cependant ce contrôle ne peut s'étendre sur les connexions faites via les portables des élèves qui n'hésitent pas parfois à consulter des images violentes ou pornographiques, se les partageant, se les commentant. Nous devons, avec l'aide de l'établissement, pouvoir protéger nos enfants de ces formes d'agressions dont les conséquences peuvent être désastreuses.
- **L'exposition excessive aux écrans est dangereuse, en particulier pour les enfants**, elle peut être la cause de nombreux troubles pour la santé (anxiété, troubles du sommeil, difficulté dans l'apprentissage).

Nos enfants passent plus de la moitié de leur temps à l'école, qui doit rester un lieu de socialisation, de dialogue et d'apprentissage.

**Nous avons tous le devoir de protéger nos enfants des images violentes et pornographiques ainsi que du harcèlement. Ce travail qui commence à la maison doit continuer à l'école.**

**Quelques conseils :**

### **Parler, définir des règles et montrer l'exemple :**

→ Parlez en : l'usage du téléphone mobile doit être un sujet d'échange et de dialogue au sein de la famille. Cela ne s'oppose pas à la recherche de confiance et d'autonomie de l'adolescent, bien au contraire !

→ Fixez des règles : les adolescents attendent des parents qu'ils fixent des règles ou des repères, même si c'est pour les transgresser.

→ Donnez l'exemple : veillez à montrer l'exemple à vos enfants...les règles de sécurité et de civisme s'appliquent à tout le monde !

### **Téléphone portable et ordinateur : mêmes dangers, mêmes règles :**

→ Protégez les données personnelles : rappelez à votre enfant de ne pas dévoiler d'informations personnelles sur les chats etc.

→ Harcèlement, sexting, contenu violent ou choquant : encouragez votre enfant à vous avertir s'il est victime de quelque chose qui lui déplaît.

Pour plus de conseils, vous pouvez aller voir sur le net les 8 conseils sur les dangers d'internet émis par le ministère de la santé.

### **Quelques chiffres à connaître [France]**

- Les 12 – 17 ans passent en moyenne 4h30 chaque jour devant un écran (Cahier Science et Médecine du Monde du 29/10/2014)
- 1/3 des consommateurs de sites pornographiques sont des adolescents dont les ¾ ont moins de 12 ans. En classe de CM2, la moitié des élèves ont déjà visionné des films ou des images pornographiques (Etude de l'Association Française de Promotion de la Santé dans l'Environnement Scolaire et Universitaire, 2010)

### **Ce que dit le règlement intérieur que vous et votre enfant avez signé :**

**« L'utilisation des téléphones portables, MP, smartphones, baladeurs, appareils photos, jeux vidéos, n'est pas autorisée au collège. Ils doivent être éteints complètement (position vibreur non tolérée) ; Les élèves n'ont pas le droit de sortir du collège pour utiliser leur téléphone pendant leur temps de présence au collège. L'utilisation entraîne le retrait immédiat, avec restitution par l'administration aux responsables après un délai de 24h. »**

L'utilisation du téléphone portable ou autre écran pendant les heures de cours dans ces établissements est donc formellement interdite, que ce soit pour passer des appels, envoyer des sms, prendre des photos ou des vidéos, et même pour se servir de l'horloge ou de la calculatrice.

### **Quelques notions juridiques :**

L'[article 9 du Code civil](#) est une arme juridique pour une atteinte à la vie privée et l'[article 226-1 du Code pénal](#) punit jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende le fait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui « en captant, enregistrant ou transmettant sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel » ou « en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ».

N.B. : les collèges publics sont dits « publics » par rapport aux collèges privés sous contrat. Mais ce ne sont pas des lieux publics. **Ce sont des lieux privés ouverts au public.**

**L AIPE aimerait connaître votre avis quant à l'intérêt d'apporter un portable ou autre écran au collège.**

Vos avis, commentaires et témoignages nous seront utiles, n'hésitez pas à nous les faire parvenir par mail à [pelus.delphine@wanadoo.fr](mailto:pelus.delphine@wanadoo.fr).

*Alors, à vous tous qui voulez le meilleur pour vos enfants, vous les premiers responsables de leur éducation, prenez le temps de réfléchir et d'en parler.*

*Merci de votre soutien,*

*Les membres de l'AIPE (Association des parents d'élèves du collège).*